

## CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 24 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck,

Absent excusé : MERCIER Serge,

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth,

Date de convocation : le 18 janvier 2019

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont eu connaissance du compte rendu du précédent conseil. Madame le Maire en rappelle néanmoins les grands titres et les délibérations prises. Aucune remarque n'est formulée. Ces précisions apportées, l'ordre du jour peut être développé :

### Ordre du jour :

- Délibération ouverture de crédit d'investissement avant le vote du budget
- Délibération constatation des amortissements des subventions versées au SEDI
- Travaux voirie - bâtiments
- Comptes-rendus commissions communales et intercommunales
- Urbanisme
- Courriers reçus
- Questions diverses

Deux délibérations sont ajoutées à l'ordre du jour :

- Délibération - Mandat au CDG pour développer une convention de participation de protection sociale complémentaire avec participation employeur.
- Délibération – Election des représentants au sein de la CLECT suite à fusion des communautés de communes.

### 1 – Délibération ouverture de crédit d'investissement avant le vote du budget :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vu l'article L 1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2019,

- **Autorise** Madame le Maire à engager et à mandater les dépenses d'investissements à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ces crédits seront repris dans le cadre du vote du Budget Primitif 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter à l'unanimité des membres présents.

*Primarette*

## **2 - Délibération – constatation des amortissements des subventions versées au SEDI :**

Vu la délibération 2015-023 du 27 juillet 2015, déterminant la durée d'amortissement des subventions versées au SEDI, le Maire propose à l'assemblée les écritures d'amortissement suivantes :

N° inventaire	Libellé	Date acquisition	Montant du bien	Montant amortissement
3-204181	Eclairage public abords église	06/12/2016	1 277,56 €	1 277,56 €
3-204183	Frais MO abords église	06/12/2016	82.00 €	82.00 €

Les crédits nécessaires figurent au budget 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'enregistrement de ces amortissements.

## **3 - Délibération - Mandat au CDG pour développer une convention de participation de protection sociale complémentaire avec participation employeur :**

### Le Maire expose :

Face au renouvellement important des effectifs dans les prochaines années, le développement de l'action sociale en faveur des agents peut permettre de renforcer l'attractivité de l'emploi dans les collectivités. Cette politique permet également de lutter contre les inégalités et la précarité pour les agents en place.

La loi du 19 février 2007 (article 71) a donné la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents, et d'en définir librement les modalités. De tels contrats visent à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leur famille en les aidant à faire face à des situations difficiles en cas de maladies, d'accidents de la vie ou des situations entraînant une dépendance. Les collectivités peuvent pour ce faire soit agir directement, soit faire appel aux services du Centre de gestion.

Le Centre de gestion de l'Isère propose de négocier un contrat cadre, ouvert à l'adhésion facultative des agents, dont l'avantage est de mutualiser les coûts et les risques dans les domaines de la garantie maintien de salaire et de la complémentaire santé.

Le décret d'application du 8 novembre 2011 de la loi du 2 février 2007 permet aux collectivités locales de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents. C'est un levier afin de doter les agents territoriaux d'une couverture prévoyance, dont la majorité reste dépourvue, et de favoriser leur accès à la santé. Le nouveau contrat cadre imposera donc une participation financière de l'employeur (les modalités de la participation seront librement déterminées par la collectivité).

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, notamment l'article 9,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25 et l'article 88-1,

**Vu** la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment les articles 20, 70 et 71,

**Vu** le décret du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

*Primarette*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté par 13 voix pour, décide que :

La commune charge le Centre de gestion de l'Isère de négocier un contrat cadre d'action sociale mutualisé ouvert à l'adhésion facultative des agents, auprès d'une mutuelle, d'une institution de prévoyance ou d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer.

Les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiquées au terme de la procédure d'appel public à la concurrence engagée par le Centre de gestion de l'Isère. La collectivité pourra alors décider de son adhésion et des modalités de cette dernière.

Ces contrats couvriront les domaines de la complémentaire santé et de la garantie maintien de salaire.

416, rue des Universités - CS. 50097 - 38401 SAINT MARTIN-D'HERES CEDEX Tél : 04 76 33 20 33 -

Fax : 04 76 33 20 40 - Courriel : [cdg38@cdg38.fr](mailto:cdg38@cdg38.fr) - Site Internet : [www.cdg38.fr](http://www.cdg38.fr)

Les agents de la commune peuvent adhérer à tout ou partie des lots auxquels adhère la commune.

Durée du contrat : 6 ans, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Prorogation possible pour des motifs d'intérêt général, pour une durée ne pouvant excéder un an.

Le Maire est autorisé à signer, au nom et pour le compte de la commune toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **4 – Délibération - Election du représentant au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) :**

En application du Code général des impôts, une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a été créée afin de pouvoir établir une évaluation préalable à la nécessaire fixation du montant de l'attribution de compensation du fait de la restitution d'une compétence entre une commune et un EPCI.

Par délibération 2018-021 du 26 juillet 2018, le conseil municipal avait nommé un conseiller pour représenter la commune au sein de cette commission.

Suite à la fusion des deux communautés de communes CCTB et CCPR sous la nouvelle entité Communauté de Communes Entre Bièvre Et Rhône, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, il y a lieu de voter un nouveau représentant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne représentant de la commune à cette commission, Marcel GAS comme délégué titulaire et Jean-Louis DELAY comme délégué suppléant.

#### **5 - Travaux :**

##### **Voirie :**

Des travaux pour l'enfouissement des fourreaux en vue de l'installation de la fibre optique ont été réalisés Rue de la Mairie.

##### **Bâtiments :**

Ecole : Pose d'un thermostat eau chaude.

La commission bâtiment s'est réunie pour les travaux d'accessibilité de l'école en présence de Bruno Quemin, l'architecte. Il a présenté une esquisse sur plusieurs phases.

Le dossier subvention a été transféré sur la mairie. Une nouvelle demande sera préparée pour l'école. Pour les travaux de la mairie, l'appel d'offre est lancé. La date limite de remise des offres est fixée au 18/02. Elles se présentent sous forme dématérialisée.

Au mois de mars les locaux de la mairie/agence postale seront transférés au 1<sup>er</sup> étage du nouveau bâtiment. Les archives seront momentanément déplacées dans l'ancienne cure.

L'église : fissures dues à la sécheresse et aux infiltrations.

*Primarette*

Le mardi 29 janvier 2019 rendez-vous avec Thomas Roux du service des eaux et le 31 janvier rendez-vous avec la technicienne pour l'étude des eaux pluviales.

## **6 - Comptes-rendus commissions communales et intercommunales :**

### Cantine :

Point sur les nouveautés : depuis le début de l'année 2 nouveaux agents - 2 services : 11h30 et 12h15.

### Syndicat de voirie :

Réflexion sur l'achat de matériel.

### Conseil communautaire :

Le 7 janvier 2019, le nouveau conseil communautaire s'est réuni à 18h30 pour élire le président et les 15 vices présidents. La réunion de bureau aura lieu tous les mercredis. La première a eu lieu le 23 janvier 2019 pour l'élection des délégués des différentes commissions.

Le syndicat des eaux va être dissout au 1<sup>er</sup> avril 2019.

COMMISSIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHONE		
Listes des commissions	responsable	participants de Primarette
EMPLOI ET INSERTION	NUCCI Christian	APPRIEUX Angéline
ECONOMIE	VIAL Gilles	MERCIER Serge
AFFAIRES SOCIALES/SANTE/ CISPD/POLITIQUE DE LA VILLE	VINCENT Marie Hélène	APPRIEUX Angeline
TRANSPORT	TYRODE Elisabeth	MERCIER Serge
LOGEMENT/GENS DU VOYAGE	DI BIN Roberte	CARRION Adèle
EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES	PONCIN Vincent	HUREL Noel
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	GENTY Philippe	APPRIEUX Angeline
CULTURE/PORT DE PLAISANCE DES ROCHES DE CONDRIEU	DUGUA Isabelle	BRAGANTI Karine
GRAND CYCLE DE L'EAU	MIGNOT Philippe	NORMAND Patrick
ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ENERGETIQUE	SARTE Luc	BRAGANTI Karine
SPORT	BONNETON Gilles	GENTIL Franck
TOURISME	VIALATTE Régis	HUREL Noel
PETITE ENFANCE-ENFANCE- JEUNESSE	APPRIEUX Angéline	GUERRERO Elisabeth
VOIRIE	MONTEYREMARD Christian	DELAY Jean-Louis
COMMUNICATION/NOUVELLES TECHNOLOGIES	LHERMET Claude	SANTONAX Martial

*Primarette*

## **7 - Urbanisme :**

- Accord le 23/10/2018 - DP BAERT François – Piscine.

## **8 - Courriers reçus :**

La CLE : consultation sur le projet de SAGE Bièvre Liers Valloire - décision à rendre avant 4 mois.

CCEBER : programmation logements sociaux 2019-2020.

Président de la République : débat national.

## **9 - Questions diverses :**

- Rappel sur le signalement d'un chien dangereux vers le stade.

Plus aucun sujet n'étant à débattre, le Conseil est clos à 22h30.

Le prochain Conseil aura lieu **le jeudi 7 mars 2019 à 20h30**

*Primarette*